

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A129-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A129

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP – Budget général

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMAROCHE Annie – AMEN Mireille - AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE AUBRESPIY Hervé – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPIY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_05

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP – Budget Général
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme ;
- de clôturer des autorisations de programme.

1. Ouverture des autorisations de programme

Pour ce BS 2014, il convient de créer les Autorisations de Programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Enseignement Supérieur et Recherche							
Modernisation du centre des Arts et Métiers	DI821AP	1 500 000	450 000	600 000	150 000	300 000	
Aménagements de voiries							
Aix contournement Sud	DI5521AP	17 000 000	100 000	100 000	3 000 000	5 000 000	8 800 000
Aix contournement Célony	DI5522AP	8 000 000	50 000	100 000	1 000 000	1 000 000	5 850 000
Aix contournement Les Milles	DI5523AP	27 000 000	50 000	100 000	1 000 000	5 000 000	20 850 000
Travaux d'infrastructures communautaires							
Plan de Campagne - Bassin RD6	DI335AP3	1 500 000	1 000	500 000	999 000		
Plan de Campagne - Collecteur CV15	DI335AP4	1 000 000	1 000	200 000	799 000		
Cellule d'Appui aux Communes							
Contrat de développement Gardanne	DI71835A	44 196 050	2 367 500	5 448 500	7 965 800	13 146 100	15 268 150
Contrat de développement Gréasque	DI71836A	9 405 000	387 100	2 407 500	3 057 000	1 810 000	1 743 400

➤ **Enseignement Supérieur et Recherche :**

Dans sa délibération 2014_A058 en date du 15 janvier 2014, la CPA a acté une convention de partenariat avec Arts et Métiers ParisTech pour la modernisation de son campus d'Aix-en-Provence.

La première étape de cette convention porte sur la création d'un pôle enseignement-recherche pour le développement des énergies dé-carbonnées d'un coût estimé à 2M€.

Il convient donc d'ouvrir l'autorisation de programme correspondant à la participation de la CPA à ce projet (soit 75%) pour un montant global de 1,5M€.

➤ **Aménagements de voiries :**

Par délibération 2014_A045 en date du 15 janvier 2014, la CPA a déclaré d'intérêt communautaire les voiries suivantes :

- le contournement sud d'Aix-en-Provence. (chemin des Aubépines/RD65, RD65/RD8n, RD8n/RD9)
- le contournement de Milles
- le franchissement du hameau de Célony

Ces 3 opérations nécessitent aujourd'hui l'ouverture des autorisations de programme correspondantes.

➤ **Travaux d'infrastructures communautaires :**

Deux nouvelles opérations, dont le programme est présenté au bureau du 19 juin 2014, doivent faire l'objet d'ouverture d'autorisations de programmes.

Il s'agit de travaux sur la zone de Plan de Campagne.

➤ **Cellule d'Appui aux Communes :**

Suite à l'intégration des villes de Gardanne et Gréasque au 1^{er} janvier 2014, il convient d'ouvrir les autorisations de programme relatives au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec ces 2 communes.

2. Révision des autorisations de programme

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

13 opérations doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme.

Elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM0 - 2014	Variation à prévoir au BS 2014	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Habitat											
Aides aux projets Habitat - AP	DI819AP	8 000 000	-6 000 000	2 000 000	0	100 000	500 000	500 000	500 000	0	400 000
Aide à la pierre											
Aide à la pierre 2010-2015 - AP	DI712AP6	19 000 000	-10 752 770	8 247 231	2 530 692	2 500 076	2 900 000	316 463			0
Aménagements de voiries											
ASF Echangeur A8-A51	DI551AP	1 000 000	600 000	1 600 000	0	390 000	390 000	390 000	390 000	0	40 000
Cellule d'Appui aux Communes											
Contrat de développement Fuveau	DI7182A	15 300 000	52 638	15 352 638		2 200 000	2 315 000	4 821 500	3 715 000	2 248 500	52 638
Contrat de développement La Roque d'Anthéron	DI7183A	10 700 000	-50 000	10 650 000		2 300 000	2 095 000	2 162 500	2 005 000	2 087 500	
Contrat de développement Meyreuil	DI7184A	9 770 000	5 000	9 775 000		645 000	3 420 000	1 670 000	2 270 000	1 770 000	
Contrat de développement Mimet	DI7185A	4 855 000	825	4 855 825		1 325 000	1 000 000	1 860 000	395 825	275 000	
Contrat de développement Peyrolles	DI7188A	10 300 000	10 000	10 310 000		2 035 000	2 625 000	3 100 000	1 575 000	975 000	
Contrat de développement Cabriès	DI71817A	7 115 500	2 728 000	9 843 500		1 285 500	2 427 500	2 667 500	2 143 000	1 320 000	
Contrat de développement Eguilles	DI718319A	3 263 000	1 437 000	4 700 000		1 478 400	776 000	852 000	789 000	804 600	
Bâtiments											
Réhabilitation piscine Jas de Rhodes - Les Pennes -	DI417AP	2 720 000	20 894	2 740 894	2 310 835	430 059			0	0	0
Rénovation piscine Bouc Bel Air (3e tranche) - AP	DI4606AP	840 000	23 262	863 262	241 922	521 340	100 000				0
Sports											
Stade Maurice David : rénovation/extension	DI410AP	15 000 000	3 000 000	18 000 000		6 000 000	12 000 000				0

➤ **Habitat** :

En raison de la signature des contrats de partenariat avec les communes, ce fonds de concours n'est plus que complémentaire. Il convient donc de le réduire à 2 M€.

➤ **Aide à la pierre** :

Suite à la résiliation de la délégation des aides à la pierre au 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de diminuer l'autorisation de programme correspondante, et de la porter à 8 247 231 €.

➤ **Aménagements de voiries:**

La convention signée avec l'ASF s'avère plus élevée que prévue ; ainsi le montant de la convention d'études s'élève à 1 560 000 €, ce qui nécessite une augmentation de 600 000€, passant l'AP à 1,6 M€.

➤ **Cellule d'Appui aux Communes** :

Il convient de modifier les autorisations de programme ouvertes pour Eguelles et pour Cabriès.

Par ailleurs, certaines autorisations de programme sont augmentées afin de les ajuster au montant réel des contrats passés avec les communes.

➤ **Bâtiments** :

Les opérations relatives aux travaux de réhabilitation des piscines Jas de Rhodes et de Bouc Bel Air nécessitent des ajustements suite à des aléas de chantier.

➤ **Sports**

L'opération relative à la rénovation/extension du stade Maurice David présente une augmentation du montant d'AP de l'ordre de 3M€ correspondant au montant de la TVA qui n'avait pas été prévue.

3. Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme suivantes doivent être clôturées ; il s'agit d'opérations terminées, abandonnées ou intégrées dans des opérations globalisées.

DEPENSES

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	Reste à financer
Entrées de ville					
CHATEAUNEUF Entrées Ouest RN7 - AP	5101	DI5101AP	1 089 000	1 073 383	15 617
ENTREES DE VILLE 2009 - AP	50	DI50AP09	3 400 000	3 308 519	91 481
Habitat					
Subventions équipement logeurs 2008 - AP	711	DI711AP2	954 468	948 090	6 378
Subventions surcout foncier 2007 - AP	713	DI713AP	4 485 973	4 195 880	290 093
Subventions surcout foncier 2008 - AP	713	DI713AP2	1 045 859	973 014	72 845
Subventions équipement logeurs 2007 - AP	711	DI711AP	1 399 478	1 362 838	36 640
Aide à la pierre					
Aide à la pierre 2008 - AP	712	DI712AP3	1 633 193	1 483 809	149 384
Aide à la pierre 2009 VEFA - AP	712	DI712AP5	730 891	725 532	5 359
Travaux d'infrastructures communautaires					
Aix - pôle des Milles 2008 - rue de Montricher - AP	305	DI305AP4	1 600 000	1 329 312	270 688
Aix - pôle des Milles prog. 2007- Berthier - AP	305	DI305A2	1 540 000	1 518 281	21 719
Aix - réhab. ZA Pioline 2008 - avenue du Vair - AP	350	DI350AP4	1 603 794	1 603 794	-
Totems entrées territoire / ZA - AP	336	DI336AP	600 000	599 077	923

RECETTES

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	Reste à financer
Aide à la pierre 2008	712	RI712AP3	1 633 193	1 633 193	0
Aide à la pierre 2009 VEFA	712	RI712AP5	730 891	730 891	0

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2014_A010 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 05 juin 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Enseignement Supérieur et Recherche							
Modernisation du centre des Arts et Métiers	DI821AP	1 500 000	450 000	600 000	150 000	300 000	
Aménagements de voiries							
Aix contournement Sud	DI5521AP	17 000 000	100 000	100 000	3 000 000	5 000 000	8 800 000
Aix contournement Célony	DI5522AP	8 000 000	50 000	100 000	1 000 000	1 000 000	5 850 000
Aix contournement Les Milles	DI5523AP	27 000 000	50 000	100 000	1 000 000	5 000 000	20 850 000
Travaux d'infrastructures communautaires							
Plan de Campagne - Bassin RD6	DI335AP3	1 500 000	1 000	500 000	999 000		
Plan de Campagne - Collecteur CV15	DI335AP4	1 000 000	1 000	200 000	799 000		
Cellule d'Appui aux Communes							
Contrat de développement Gardanne	DI71835A	44 196 050	2 367 500	5 448 500	7 965 800	13 146 100	15 268 150
Contrat de développement Gréasque	DI71836A	9 405 000	387 100	2 407 500	3 057 000	1 810 000	1 743 400

➤ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DMO - 2014	Variation à prévoir au BS 2014	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Habitat											
Aides aux projets Habitat - AP	DI819AP	8 000 000	-6 000 000	2 000 000	0	100 000	500 000	500 000	500 000	0	400 000
Aide à la pierre											
Aide à la pierre 2010-2015 - AP	DI712AP6	19 000 000	-10 752 770	8 247 231	2 530 692	2 500 076	2 900 000	316 463			0
Aménagements de voiries											
ASF Echangeur A8-A51	DI551AP	1 000 000	600 000	1 600 000	0	390 000	390 000	390 000	390 000	0	40 000
Cellule d'Appui aux Communes											
Contrat de développement Fuveau	DI7182A	15 300 000	52 638	15 352 638		2 200 000	2 315 000	4 821 500	3 715 000	2 248 500	52 638
Contrat de développement La Roque d'Anthéron	DI7183A	10 700 000	-50 000	10 650 000		2 300 000	2 095 000	2 162 500	2 005 000	2 087 500	
Contrat de développement Meyreuil	DI7184A	9 770 000	5 000	9 775 000		645 000	3 420 000	1 670 000	2 270 000	1 770 000	
Contrat de développement Mimet	DI7185A	4 855 000	825	4 855 825		1 325 000	1 000 000	1 860 000	395 825	275 000	
Contrat de développement Peyrolles	DI7188A	10 300 000	10 000	10 310 000		2 035 000	2 625 000	3 100 000	1 575 000	975 000	
Contrat de développement Cabriès	DI71817A	7 115 500	2 728 000	9 843 500		1 285 500	2 427 500	2 667 500	2 143 000	1 320 000	
Contrat de développement Eguilles	DI718319A	3 263 000	1 437 000	4 700 000		1 478 400	776 000	852 000	789 000	804 600	
Bâtiments											
Réhabilitation piscine Jas de Rhodes - Les Pennes -	DI417AP	2 720 000	20 894	2 740 894	2 310 835	430 059			0	0	0
Rénovation piscine Bouc Bel Air (3e tranche) - AP	DI4606AP	840 000	23 262	863 262	241 922	521 340	100 000				0
Sports											
Stade Maurice David : rénovation/extension	DI410AP	15 000 000	3 000 000	18 000 000		6 000 000	12 000 000				0

➤ **APPROUVER** la clôture des autorisations de programme suivantes :

DEPENSES

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	Reste à financer
Entrées de ville					
CHATEAUNEUF Entrées Ouest RN7 - AP	5101	DI5101AP	1 089 000	1 073 383	15 617
ENTREES DE VILLE 2009 - AP	50	DI50AP09	3 400 000	3 308 519	91 481
Habitat					
Subventions équipement logeurs 2008 - AP	711	DI711AP2	954 468	948 090	6 378
Subventions surcout foncier 2007 - AP	713	DI713AP	4 485 973	4 195 880	290 093
Subventions surcout foncier 2008 - AP	713	DI713AP2	1 045 859	973 014	72 845
Subventions équipement logeurs 2007 - AP	711	DI711AP	1 399 478	1 362 838	36 640
Aide à la pierre					
Aide à la pierre 2008 - AP	712	DI712AP3	1 633 193	1 483 809	149 384
Aide à la pierre 2009 VEFA - AP	712	DI712AP5	730 891	725 532	5 359
Travaux d'infrastructures communautaires					
Aix - pôle des Milles 2008 - rue de Montricher - AP	305	DI305AP4	1 600 000	1 329 312	270 688
Aix - pôle des Milles prog. 2007- Berthier - AP	305	DI305A2	1 540 000	1 518 281	21 719
Aix - réhab. ZA Pioline 2008 - avenue du Vair - AP	350	DI350AP4	1 603 794	1 603 794	-
Totems entrées territoire / ZA - AP	336	DI336AP	600 000	599 077	923

RECETTES

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP BS - 2014	Déjà Financé au 31/12/2013	Reste à financer
Aide à la pierre 2008	712	RI712AP3	1 633 193	1 633 193	0
Aide à la pierre 2009 VEFA	712	RI712AP5	730 891	730 891	0

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP – Budget général

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte – LENFANT Gaëlle – POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIL. 2014